



## COMMUNE DE LABROUSSE

### Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 novembre 2022 à 20h30

Le vendredi 09 novembre 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué le jeudi 27 octobre 2022, conformément aux articles

L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en Séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

#### Présents :

Mrs : AURATUS Eric, OUSTRY Michel, LAMOUREUX Nicolas, NOEL Géraud, THER Benoît, BADUEL Sébastien, BRUEL Marcel, DAUDE Thierry, PRADAL Gérard.

Mmes : CHASSAGNE Chrystel, MALGOUZOU Nathalie, AMARAL Emmanuelle, TOURLAN Anne.

Absents : PUYBOUFFAT Delphine.

Pouvoirs : aucun.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Benoît THER est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

#### **CONVENTION CENTRE SOCIAL**

La commune de Labrousse est liée par convention au Centre Social D'Arpajon sur Cère qui permet aux habitants de la commune de bénéficier de toutes les activités développées par le centre.

Pour fonctionner le centre social à besoin de financement extérieur, en particulier de la CAF, cela se concrétise par une Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec les différents partenaires.

Celle-ci arrivant à échéance en 2023, une nouvelle convention est en préparation par les différents services concernés.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le moment venu cette future convention.

C'est Eric AURATUS qui assure la représentation de la commune au conseil d'administration du centre social.

#### **ECLAIRAGE PUBLIC**

Au cours de l'été 2022 au hameau de PRAT, un coup de vent à déraciné un arbre appartenant à Mr et Mme CASSE Lucien, dans sa chute l'arbre en question a détruit un candélabre d'éclairage public.

Pour assurer le remplacement du dit candélabre, le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal demande à la commune une participation financière de 860.00€ sous forme de fond de concours.

Notre assureur GROUPAMA prendra en charge cette dépense.

Le conseil municipal valide cette opération.

#### **DETR**

Les dossiers de demande de subvention DETR (*Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*) au titre de l'année 2023 doivent être déposés avant le 3 décembre 2022.

Le conseil municipal décide de présenter le dossier de réhabilitation en logement des locaux de l'ancienne mairie dossier confié à Cantal Habitat.

#### **SUBVENTION**

Le collègue de La Ponétie d'Aurillac à formuler une demande de subvention pour aider à financer un projet particulier de 2 classes de sixième, sont concernés 44 élèves dont 3 de Labrousse.

1500 € restent à financer, le conseil municipal décide d'attribuer 20€ par élève.

## **LIGNE DE TRESORERIE**

Le conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie de 150 000€ auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole.

## **TRAVAUX**

-la grille clôturant la nouvelle mairie a été posée par Mr LAVERGNE serrurier à Carlat.

-le programme de travaux de voirie (*Cité des Places, La Croix St Pierre, Moissac*) à été réalisé par l'entreprise EUROVIA.

-des volets roulants ont été installés à la cantine et à la salle de motricité ainsi que la porte d'entrée de la cantine par la société PROFESSION MENUISIER.

-le conseil municipal décide d'attribuer à l'entreprise de maçonnerie SOUQUIERES de Marcolès la réfection du mur du cimetière, la proposition de l'entreprise étant la moins-disante.

-suite à des problèmes d'infiltration d'eau à Moissac en provenance de la voirie communale et afin de tenter de répondre à la demande de la famille FERRIERE, les employés communaux essaient de réduire ces nuisances par des travaux de maçonnerie...

## **ECOLE**

Emmanuelle AMARAL fait au conseil municipal du dernier conseil d'école, pas de problèmes particuliers.

-53 enfants sont scolarisés.

-pas de changement au niveau enseignant (*Mmes DUVERT, DELFOUR, BILLOUX*), Mme DUVERT ayant repris son poste après un congé maternité.

-les enseignantes ont remercié la municipalité pour les travaux réalisés c'est été à l'école.

-après avoir franchi tous les obstacles administratifs, le service civique assuré par Ninon DAUDE dans le cadre de l'école sera effectif à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

## **ORDURES MENAGERES**

La CABA va mettre en place progressivement la TEOMI (*Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative*), une évolution nécessaire afin de réduire le coût de traitement exponentiel des déchets ménagers.

Cette évolution à moyen terme va entrainer un bouleversement pour les habitants avec une réduction drastique des points de collecte (*actuellement 51 pour notre commune*).

Nous serons amenés à reparler de ce sujet sensible dans les mois qui viennent.

## **ACCA**

Mr le maire fait état de problèmes récents dans le fonctionnement de l'association de chasse communale.